



Nos réf. : DAJI n°2025-A09

Décision portant délégation de signature

Le Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas,

Vu l'article L712-2 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université,

Vu l'élection de Monsieur Stéphane BRACONNIER, en qualité de Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas lors du Conseil d'administration, en date du 13 avril 2022.

ARRÊTE

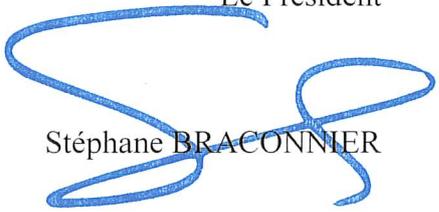
Article 1 : Délégation est donnée à Madame Anaïs DOLADILLE, Directrice de la stratégie et des partenariats internationaux, à charge d'en référer en cas d'apparition d'une difficulté ou d'un problème de principe, pour signer, au nom du Président de l'Université, les conventions de stage, s'inscrivant dans des cursus de formation gérés par la direction de la stratégie et des partenariats internationaux, prises en application du code de l'éducation.

Article 2 : Cette délégation prend effet à compter de la date de sa signature par le délégué et abroge tout précédent arrêté ayant le même objet ou la même délégation. Elle prend fin de plein droit en cas de changement de Président ainsi qu'en cas de changement du délégué.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet et dans les locaux de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Fait à Paris, le 14 janvier 2025

Le Président


Stéphane BRACONNIER